

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-97

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2024-97

**Convention de gestion écologique du Bois des sources de Thil Gamarde - Décision -
Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le site du « Bois des sources de Thil-Gamarde » constitue un espace naturel d'environ 240 hectares présentant un grand intérêt écologique et de multiples enjeux et usages.

En effet, le site est concerné par de nombreux périmètres réglementaires et programmes d'actions territoriaux : Périmètres de protection des captages pour la production d'eau potable, Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), Parc des Jalles, Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains des Jalles (PEANP), Plan pluriannuel de Gestion (PPG) de la Jalle de Blanquefort.

Le site est intégré en totalité dans les périmètres du Parc des Jalles et du PEANP des Jalles et pour grande part dans le périmètre de la Zone Spéciale de Conservation FR7200805 « Réseau hydrographique des Jalles de St Médard et d'Eysines », qui appartient au réseau Natura 2000. Ces trois périmètres font l'objet d'une animation territoriale par Bordeaux Métropole et poursuivent des objectifs communs de préservation des paysages, des espaces naturels et de valorisation de l'activité agricole, tout en permettant la continuité d'activités urbaines, économiques et d'infrastructures nécessaires à proximité d'une Métropole en croissance.

Le site « Bois des sources de Thil-Gamarde » est traversé par la Jalle de Blanquefort et ses affluents et abrite des captages d'eau potable de Thil-Gamarde et Bussac qui font l'objet de périmètres de protection immédiats (PPI) et rapprochés (PPR). Depuis le 01.01.2023, la Régie de l'eau assure la gestion du service public de l'eau potable. Un projet de modification de ces périmètres de captage fait actuellement l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

L'association Cistude Nature est présente sur le site des Sources depuis 1998 et participe activement à la sauvegarde et à l'étude des milieux et de la biodiversité en place, ainsi qu'à la sensibilisation du public à la préservation de ce patrimoine naturel. En 2008, à la demande du délégataire du service public de l'eau potable (Lyonnaise des Eaux), Cistude Nature a élaboré un plan de gestion écologique quinquennal et assure depuis cette date le suivi et l'actualisation de ce plan de gestion. Afin d'assurer un cadre de gouvernance clair pour la bonne prise en compte des enjeux écologiques de ce site et de définir et pérenniser les modalités de gestion écologique et de partenariat entre Bordeaux Métropole, la Régie de l'Eau et l'association Cistude Nature, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle de gestion tripartite.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel

est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'Environnement notamment les articles L414-1 à L414-7 ;

VU l'arrêté préfectoral du 03/04/2007 portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR7200805 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » ;

VU le comité de pilotage du site Natura 2000 FR7200805 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » de l'année 2012 approuvant la désignation de la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015) en qualité de structure chargée, pour le compte du comité de pilotage, d'assurer les tâches administratives, techniques et financières relatives au suivi des documents d'objectifs du site Natura 2000 précité ;

VU la délibération métropolitaine n°2022-107 du 28 janvier 2022 relative notamment à l'animation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique des Jalles de Saint Médard et d'Eysines » ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le site du « Bois des sources de Thil-Gamarde » présente une grande richesse écologique et notamment des habitats et espèces d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT QU'un plan de gestion écologique du site « Bois des sources de Thil-Gamarde » est indispensable pour le maintien de la diversité biologique du site tout intégrant les contraintes d'exploitation des captages d'eau ;

CONSIDERANT QUE l'établissement d'une convention de gestion permet d'assurer un cadre de gouvernance clair et de pérenniser les modalités de gestion écologique et de partenariat entre Bordeaux Métropole, la Régie de l'Eau et l'association Cistude Nature ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, ainsi que tout avenant éventuel à la convention.

Article 2 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés les dépenses correspondantes identifiées dans la convention annexée seront imputées sur le budget principal des exercices concernés (2024 à 2027), chapitre 20, article 2031, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	--